



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

biens vacants et sans maître

Question écrite n° 85580

Texte de la question

Mme Audrey Linkenheld attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les biens sans maître. Ce sont des biens dont le propriétaire est connu et décédé depuis plus de 30 ans sans héritier ou bien dont les héritiers ont refusé la succession. Ils appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Certaines communes se retrouvent ainsi sollicitées par des syndicats de copropriété qui les invitent à incorporer ces biens sans maître dans leur patrimoine et de s'acquitter des charges de copropriété et de divers impôts dont la taxe foncière. Elle lui demande si la commune devient automatiquement propriétaire de ces biens, si elle est redevable des charges de copropriété et impôts dus depuis le décès du propriétaire et enfin si les éventuelles inscriptions hypothécaires liées au bien lui sont opposables.

Données clés

Auteur : [Mme Audrey Linkenheld](#)

Circonscription : Nord (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85580

Rubrique : Propriété

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5557